



Locataire propriétaire litige

Par **martinetti**, le **22/03/2012** à **23:38**

Bonjour,rnvoila je suis locataire depuis 15 ans je ne retrouve plus mon bail;et mon proprietaire met mon appartement en agence que se passe t il pour moi mon loyer et mes charges vont elle etre augmenter peut on me mettre dehors je suis maries avec 2enfants merci et mon bail se termine bientot comment sa se passe peuvent t il me mettre dehors mon m augmenter de beaucoup mon loyer merci c est assez urgent j attend une reponse

Par **cocotte1003**, le **23/03/2012** à **07:44**

Bonjour, reste à savoir si le bailleur met le bien en agence pour assurer la gestion dans ce cas vos aurez juste à payer le loyer directement à l'agence et l'informer des problèmes que vous pourriez avoir avec le bail. Si le loyer a été indexée regulierement et les charges régulées annuellement, l'agence ne pourra rien vous demander de plus.Si le bailleur met le bien en agence pour le vendre, il y aura deux possibilités soit le bien est vendu occupé c'est à dire avec vous (aucune démarches n'est à faire par le bailleur ou l'agence à votre égard) et votre bail continue avec le nouveau propriétaire dans les memess conditions qu'actuellement, soit le bailleur veut vendre libre est là le bailleur doit suivre une procédure tres stricte pour vous demander de quitter le bien en vous envoyant une LRAR ou en faisant passer un huissier 6 mois au moins avant une période triénale de votre bail , cordialement

Par **martinetti**, le **24/03/2012** à **18:39**

bjr cocotte 1003 VOILA le bailleur met le bien en agence pour assurer la gestion de mon

logement et je ne retrouve pas les papier du bail;mais peut il augmenter mon loyer d un coup

Par **cocotte1003**, le **24/03/2012 à 20:22**

Bonjour, non l'agence ne pourra qu'indexer le loyer sur les 5 dernieres années si le bailleur ne l'a pas fait. d'ici quelque temps, demandez à l'agence une copie de votre bail, cordialement